

PROCES VERBAL N° 06

Ce PV comporte deux sections :

- CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : Lundi 13 février 2023

Madame Claudette AGERT, Présents:

Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,

Absents excusés :

Madame Florence PIFFARD, référente administrative Assiste:

> Le Procès-Verbal n° 5 est lu et approuvé. Le Procès-Verbal n° 5 est validé par la C.F.T.I.S.

PROCHAINE REUNION LE 20 MARS 2023

Glossaire:

C.F.T.I.S.: Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives C.R.T.I.S.: Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S.: Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P.: Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C.: Attestation Administrative de Capacité

PV CDS: Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN: Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 06

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

<u>INFOS</u>: Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 7 du 23.02.2023 – INSTALLATIONS

GRAGNAGUE - STADE DU LYCEE - NNI 312280201

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 23/06/2032.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORT C.E. AIRBUS - NNI 315551101

Au regard des éléments transmis et des dimensions des vestiaires (inférieurs à 20 m²), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 01/11/2032.

AGDE - STADE DANIEL RIVALTA 2 - NNI 340030202

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2032.

TOULOUSE - STADE DE LA GRANDE PLAINE 2 - NNI 315551602

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 20/01/2033, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2023.

SETE - STADE TOMASZOWER - NNI 343010102

Au regard de l'élément transmis et des dimensions de l'aire de jeu (105 x 65 m), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2024.

TOULOUSE - STADE CORBARIEU 1 - NNI 315552201

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2028.

MONTPELLIER - STADE DE GRAMMONT 12 - NNI 341720412

La Commission demande au propriétaire un plan d'affectation des vestiaires installation par installation pour l'ensemble du complexe.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2032.

MONTPELLIER - STADE DE GRAMMONT 13 - NNI 341720413

La Commission demande au propriétaire un plan d'affectation des vestiaires installation par installation pour l'ensemble du complexe.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2032.

NIMES - STADE MARCEL ROUVIERE N°1 - NNI 301890401

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/08/2025, sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2023.

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM B. TATON - NNI 315550106

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 05/07/2026.

DISTRICT DE L'ARIEGE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AUDE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux

CHALABRE – Gymnase MUNICIPAL – NNI 110919901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 en date du 31.08.2022, et du document transmis :

- Rapport de visite, effectué le 31.08.2022 par le Président CDTIS,
- > PV de sécurité du 30.01.2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13.02.2033

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GARD LOZERE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

NIMES – Stade MARCEL ROUVIERE N° 1 – NNI 301890401

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 01.08.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire du changement de classement en Niveau T3 en date du 22.09.2022, et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 10.07.2020,
- Rapport de visite, effectué le 22.09.2022 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T3 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GERS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

AUZEVILLE TOLOSANE – Stade MUNICIPAL – NNI 310350101

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 20.04.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 23.01.2023, et du document transmis :

Rapport de visite effectué le 22.11.2022 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T7* jusqu'au 13.02.2033

GRAGNAGUE – Stade du LYCEE SIMONE DE BEAUVOIR – NNI 312280201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 30.11.2022, et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.12.2022,
- Rapport Labosport du 23.06.2022,
- Rapport de visite effectué le 30.11.2022 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T4 SYN* et transmet la demande à la CFTIS pour décision

TOULOUSE – Complexe Sportif C.E. AIRBUS – NNI 315551101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 18.01.2023, et des documents transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 17.01.2023,
- Rapport Labosport du 08.12.2022
- Rapport de visite effectué le 13.01.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T6 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

TOULOUSE - Stade CORBARIEU 1 - NNI 315552201

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 16.06.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 18.01.2023, et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 01.10.2018,
- Rapport de visite effectué le 18.01.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T6 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

TOULOUSE - Stade DE LA GRANDE PLAINE 2 - NNI 315551602

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 04.01.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 13.01.2023, et du document transmis :

- Rapport Labosport du 28.01.2023,
- Rapport de visite effectué le 13.01.2023 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T6 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAIT DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'HERAULT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

AGDE – Stade DANIEL RIVALTA 2 – NNI 340030202

Cette installation était classée Niveau T5 SYN jusqu'au 16.09.2022

La C.R.T.I.S. reprend le dossier à la suite de la décision de la CFTIS du 26.01.2023 prend connaissance du document transmis :

Rapport Labosport du 27.01.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T5 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

MONTPELLIER – Stade DE GRAMMONT 12 – NNI 341720412

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 01.11.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 22.09.2022, et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 12.12.2022,
- Rapport de visite, effectué le 14.09.2022 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 19.09.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

MONTPELLIER – Stade DE GRAMMONT 13 – NNI 341720413

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 01.11.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 22.09.2022, et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 12.12.2022,
- Rapport de visite, effectué le 14.09.2022 par la CRTIS,
- Attestation administrative de capacité du 19.09.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

SETE – Stade TOMASZOWER – NNI 343010102

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 18.10.2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 10.01.2023, et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 12.02.2020,
- Rapport de visite, effectué le 15.12.2022 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T4 SYN</u> et transmet la demande à la CFTIS pour décision

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
 - 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

SAINT LAURENT DE LA SALANQUE – Stade JEP MASO 2 – NNI 661800102

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 30.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 22.12.2022 et du document transmis :

Rapport de visite effectué le 22.12.2022 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en *NIVEAU T6* jusqu'au 13.02.2033

SAINT LAURENT DE LA SALANQUE – Stade MANZANO – NNI 661800103

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 30.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 22.12.2022 et du document transmis :

Rapport de visite effectué le 22.12.2022 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T7</u> jusqu'au 13.02.2033

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
 - 4.4 Retraits de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

NEGREPELISSE – Parc des Sports LAUZEL 2 – NNI 821340202

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 14.04.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 12.01.2023 et du document transmis :

Rapport de visite effectué le 12.01.2023 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en <u>NIVEAU T6</u> jusqu'au 13.02.2033

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

NEGREPELISSE – Parc des Sports LAUZEL 3 – NNI 821340203

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 14.04.2025 La Mairie nous informe, que cette installation n'existe plus,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.02.2033

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1 Classements initiaux
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement
 - 4.3 Changements de niveau de classement
- 5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR:

AVIS PREALABLE:

- Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.
- Une Etude d'éclairage
- Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.
- Un Plan de masse (1/500ème)

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11):

Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CFTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal):

- Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.
- Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité
- Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT:

Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

DISTRICT DE L'ARIEGE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement

LAVELANET – Stade PAUL BERGERE – NNI 91600201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 22.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.10.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 191 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36 (E6 : \geq 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 25.10.2024

- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AUDE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

BRAM - Stade des PYRENEES 2 - NNI 110490102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.12.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.12.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 100 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.24 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'AVEYRON

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement
 - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GARD LOZERE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement

AIMARGUES – Stade RENE DUPONT – NNI 300060101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 02.03.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.11.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 54 lux (Im) (E7: 75 lux)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 13.02.2025

- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GERS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LAYMONT - Stade MARC LAFFONTAN - NNI 322060101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.05.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 126 lux (Im) (E6: mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 10.05.2024

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUCH – Stade DU PITOUS – NNI 320130301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 01.07.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.11.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 157 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 13.02.2025

PESSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 323120101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 11.02.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.12.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.12.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 108 lux (Im) (E6: mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.18 (E6: ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

SARAMON – Stade DE LA GARENNE – NNI 324120101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 24.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.12.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.12.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 151 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.39 (E6: ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

1.3 Changements de niveau de classement

PREIGNAN – Stade ALAIN VILLANUEVA – NNI 323310101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 18.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.02.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 160 lux (Im)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.35 (E6: \geq 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

TOUGET – Stade MUNICIPAL – NNI 324480101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.11.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 187 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.40
- > Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 13.02.2027

- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

FRONTON - Stade LES PRES DE MATABIAU - NNI 312020301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 280 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.62
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E5</u> jusqu'au 13.02.2027

FRONTON - Stade LES PRES DE MATABIAU - NNI 312020302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 292 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.60
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E5</u> jusqu'au 13.02.2027

TOULOUSE – Complexe Sportif C.E. AIRBUS – NNI 315551101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.01.2023

- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19.12.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 274 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.54
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E5</u> jusqu'au 13.02.2027

- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement
 - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'HERAULT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

SETE - Stade MAILLOL - NNI 343010401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 156 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.55
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Elle constate que la hauteur des mâts : 11m50, n'est pas conforme

Au vu des valeurs relevées, la C.R.T.I.S. référence le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU EEntraînement</u> jusqu'au 13.02.2027

1.2 Confirmations de niveau de classement

MIREVAL – Stade MARCEL DOMERGUE 1 – NNI 341590101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 29.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 83 lux (lm) (E6: mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

MONTPELLIER – Stade DE GRAMMONT 12 – NNI 341720412

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.09.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 130 lux (lm) (E6: mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 27.09.2024

ST GEORGES D'ORQUES - Stade OCCITANIE - NNI 342590201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.10.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.11.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 130 lux (lm) (E6: mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.49
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

1.3 Changements de niveau de classement

MAUGUIO – Plaine de Jeux LA CAPOULLIERE 2 – NNI 341540302

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 106 lux (Im)

Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.42

> Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 13.02.20275

MONTPELLIER – Stade DE GRAMMONT 13 – NNI 341720413

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.09.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhM): 156 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h): 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E6</u> jusqu'au 27.09.2024

- 1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 2. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement
 - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

LE BARCARES – Stade DE LA MER 2 – NNI 660170102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2022
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2022
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 359 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33 (E6 : ≥ 0.4)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2027

LE SOLER - Stade DE CERDAGNE - NNI 661950201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.01.2023
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.01.2023
- Eclairement moyen horizontal (EhMoy): 81 lux (Im) (E6: mise en service 150 lux maintenu 120 lux)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : $0.20 (E6 : \ge 0.4)$
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43 (E6 : ≥ 0.6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en <u>NIVEAU E7</u> jusqu'au 13.02.2025

- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement
 - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 1.1 Classements initiaux
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement
 - 1.3 Changements de niveau de classement
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3. AFFAIRES DIVERSES

========

La Secrétaire Claudette AGERT Le Président C.R.T.I.S., L.F.O. Daniel SALDANA